

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Délibération n°2023/034

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 17 mars 2023 - Affichage du : 17 mars 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

Mme Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (à l'exception de Monsieur Franck ROCHE qui n'a pris part ni au débat ni au vote)

Vu le vote du Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023,

VOTE un crédit de 5 615 € pour les subventions allouées aux associations,

DIT que cette somme sera imputée à l'article 65748 du Budget Communal 2023, et se répartit de la façon suivante :

* Association de Chasse de MONTAGNY	: 100 €
* A.S. Football de MONTAGNY	: 1 000 €
* Association des jeunes de MONTAGNY	: 2 000 €
* Amicale des Anciens Pompiers de MONTAGNY	: 250 €
* Clique Municipale	: 400 €
* Club du Soleil (club des Aînés Ruraux)	: 950 €
* Amicale des Donneurs de Sang	: 160 €
* FNACA (Fédé.Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	: 105 €
* Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour abonnement)	: 150 €
* Association des Parents d'Elèves de MONTAGNY	: 300 €
* Association « Les amis de la Centaurée »	: 100 €
* Association « Vaincre la mucoviscidose » organisation des « Virades de l'espoir »	: 100 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 30 MARS 2023